

CONTACTEZ-NOUS

Le Comité des usagers est formé en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et jouit d'une autonomie fonctionnelle. Il se compose de cinq membres élus majoritairement parmi les usagers. Le Comité tient annuellement une assemblée générale pour rendre compte de ses activités. Les élections ont lieu aux trois ans.



N'HÉSITÉZ PAS À NOUS REJOINDRE

LE COMITÉ EST À L'ÉCOUTE DE VOS BESOINS QUE VOUS SOYEZ RÉSIDENTS OU AÎNÉS DU CENTRE DE JOUR

- Si vous avez des questions sur l'amélioration de vos conditions de vie;
- Si vous vous questionnez sur vos droits;
- Si vous souhaitez être accompagné dans une démarche d'insatisfaction ou de plainte;
- Si vous avez des commentaires ou des suggestions à émettre,

le Comité des usagers peut vous aider en toute confidentialité. Communiquez avec nous, soit par courrier, soit en déposant vos demandes ou commentaires dans les boîtes à suggestions du Comité près des ascenseurs (rez-de-chaussée et 1^{er} étage) ou encore en laissant un message téléphonique dans notre boîte vocale.



COMITÉ DES USAGERS

COMITÉ DES USAGERS

Tél. : 514 381-1841, poste 313

Résidence Berthiaume-Du Tremblay
1635, boul. Gouin Est, Montréal (Québec) H2C 1C2
Tél. : 514 381-1841, poste 313

Résidence Berthiaume-Du Tremblay

NOTRE MISSION



Vos droits sont protégés par
la Charte des droits et libertés
de la personne du Québec,
le Code civil et
la Loi sur les services
de santé et les services sociaux.

VOUS AVEZ DROIT

- Renseigner les usagers sur leurs droits et leurs obligations;
 - Promouvoir l'amélioration de la qualité des conditions de vie;
 - Évaluer le degré de satisfaction des usagers à l'égard des services dispensés par l'établissement;
- Défendre les droits et les intérêts des usagers;
 - Accompagner et assister sur demande un usager dans toutes démarches qu'il entreprend y compris lorsqu'il désire porter plainte.

- De recevoir des soins et des services adéquats, personnalisés dispensés par un personnel compétent du sexe de votre choix, selon les ressources disponibles;
 - D'être traité avec respect et courtoisie en adulte à part entière même si vos capacités sont diminuées;
- De prendre les décisions concernant votre état et votre bien-être. En cas d'incapacité, votre représentant assurera le respect de ce droit;
 - À ce que vos renseignements personnels demeurent confidentiels;
 - D'émettre votre point de vue et de faire des suggestions pour l'amélioration des services offerts.

VOS OBLIGATIONS



- Utiliser les services offerts de façon judicieuse et collaborer avec le personnel au regard de vos soins et de votre bien-être;
 - Respecter toutes personnes, être courtois, tolérant, discret et délicat; la violence verbale, physique ou psychologique ne peut être tolérée;
- Respecter les droits et les biens d'autrui ainsi que le calme et le repos auxquels ont droit tous les autres usagers.